

SESSION ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020 à 18 heures 30.

Date de convocation : 24 JUILLET 2020.

Affiché le : 01 Aout 2020.

L'an **DEUX MIL VINGT**, le **31 JUILLET**, à **18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle des Fêtes**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis LEBOURGEOIS Laurent. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul.**

EXCUSE : **MICOURAUD Laurence ayant donné pouvoir à LEBOURGEOIS Laurent**

ABSENT : **BUFFAT Virginie**

SECRÉTAIRE : **Yves CARISTAN est élu(e) secrétaire de séance**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 08 Juillet 2020 et celui du 10 Juillet 2020. Les procès- verbaux sont adoptés et signés par tous les membres présents.

DELIBERATION N°2020/026 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC EFFACEMENT BT ROUTE DU CHATENET / ROUTE DU COMBILLOU

La commune de **ST MARTIAL D'ALBAREDE** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au **SYNDICAT DEPARTEMENTAL** d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Effacement BT Route du Chatenet – Route du Combillou

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **24 881.17€**

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45.00% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « Renouvellement – solution LED »

La commune de **ST MARTIAL D'ALBAREDE** s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de **ST MARTIAL D'ALBAREDE** s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

- Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve** le dossier qui lui est présenté,

- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- **S'engage**, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisées par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- **S'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de ST MARTIAL D'ALBAREDE
- **Accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par **le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

DELIBERATION N°2020/027 – TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION ORANGE ROUTE DU CHATENET / ROUTE DU COMBILLOU

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat Départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunication « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le Syndicat Départemental prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de commune (tranchée commune, gaine et chambres de tirage),
 - pour un montant **HT de 16 695.07 €**
 - pour un montant **TTC de 20 034.08 €**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le Syndicat Départemental à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

La commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui vous est présentée et, en général, faire le nécessaire pour le bon accomplissement de l'opération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

Désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le Syndicat Départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants :

- Effacement BT Route du Chatenet – Route du Combillou

tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés.

- **Approuve** les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux

- **S'engage** à rembourser au Syndicat Départemental les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

- **S'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de St Martial d'Albarède.

- **Accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment à la convention d'opération tripartite qui vous est aujourd'hui soumise.

DELIBERATION N°2020/028 – AUTORISATION SIGNATURE BAIL MULTIPLE RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un futur repreneur pour le Multiple rural : M MULLER Stéphane. Ce dernier propose le maintien d'un espace de vente destiné à proposer des services de proximité à la population et notamment une pizzeria.

Avec le départ en retraite de Madame PONT Méliana, un nouveau bail commercial est à passer conformément aux articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce entre la commune et M. MULLER pour la location du local communal actuellement dénommé « Le Grillon » et situé dans le bourg.

Il est proposé de consentir le nouveau bail contre le paiement d'un loyer mensuel hors taxes de CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00 € HT) jusqu'au 31 décembre 2020 puis SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,00 € HT) ensuite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la passation d'un nouveau bail commercial entre la commune et M. MULLER. pour la location du local communal actuellement dénommé « Le Grillon » situé au bourg selon les modalités proposées par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document correspondant,

CHARGE, de façon générale, Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION N°2020/029 – RESILIATION CONVENTIONNELLE MULTIPLE RURAL

Par courrier du 30 Juillet 2020, Mme Méliana PONT a adressé à la commune de Saint Martial d'Albarède une demande de résiliation amiable anticipée du bail commercial en date du 25 Avril 1984 et renouvelé en 2007 et 2011, avec effet au 1 Aout 2020 et demande à ce que la commune renonce au préavis légal des 6 mois. Cette demande s'inscrit dans la volonté de Mme PONT à prendre sa retraite.

Attendu que Mme PONT souhaite cesser son activité et que M. MULLER Stéphane souhaite reprendre l'activité commerciale du Multiple Rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTTE de prononcer la résiliation à l'amiable du bail commercial consenti à Mme PONT à effet du 1^{er} août 2020 sans versement d'indemnité et dès lors qu'un nouveau bail sera signé

ACCEPTTE de renoncer au préavis légal des 6 mois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette résiliation

DELIBERATION N°2020/030 – DEMANDE DE SUBVENTION MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE souhaite réaliser une remise aux normes du Multiple Rural en vue d'un acquéreur potentiel.

Monsieur Le Maire va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la demande de subvention concernant le Multiple Rural

Le Conseil Municipal ayant entendu le Maire et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour solliciter cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le Multiple Rural

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

CHARGE, de façon générale, Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION N°2020/031 – AUTORISATION SIGNATURE BAIL Maison Lavile

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le futur repreneur du Multiple rural : M MULLER Stéphane, souhaite louer le logement attenant au multiple rural, dénommé « Maison Lavile ». Ce local serait destiné à un usage de stockage, Monsieur MULLER ne souhaite disposer de la jouissance de celui-ci qu'à compter du 1° janvier 2021.

Étant donné l'état de vétusté de ce local, qui ne peut être affecté qu'à des fins de stockage de matériel,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de consentir un bail pour ce local contre un paiement mensuel de 250€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail pour le local dénommé « Maison Lavile » situé au bourg 48 avenue de la résistance ainsi que les documents correspondants.

RENOUVELLEMENT COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Par courriel en date du 17 Juillet, la sous-préfecture informe que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée dans chaque commune après le renouvellement des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal propose que Mme DUVERNEUIL Dominique intervienne sur cette commission en tant que titulaire et que M.DAUMENS Daniel soit présent en tant que suppléant.

Le Maire doit désigner un délégué du Tribunal de Grande Instance titulaire et suppléant, pour cela ont été choisis M.FAURE Gérard en titulaire et M.GRASDEPOT Alain en suppléant.

Le délégué de l'administration est également désigné par le Maire, pour cela a été choisie Mme DEBROUWER Danièle épouse DUBERNET en titulaire et Mme DUPUY Chantal épouse BOURROU en tant que suppléante.

QUESTIONS DIVERSES :**- « Le Périgord Ladies » course cycliste**

La course cycliste Périgord Ladies passe sur la commune le 15 Aout 2020. Suite à un courriel du 26 Juillet, il a été demandé par les organisateurs de cette course de fournir bénévolement plusieurs signaleurs afin de règlementer la route lors du passage des cyclistes.

Le Conseil Municipal hormis M.LEBOURGEOIS Laurent sera présent pour cette course.

- Prêt salle de réunion

Il a été reçu en mairie un courrier de demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour 5 soirées par an, celui-ci émane d'une section locale d'un parti politique.

Cette demande remet à l'ordre du jour les conditions de prêt et de location de la salle des fêtes. Les tarifs et règles en cours ne correspondent pas, de l'avis du conseil municipal, aux besoins actuels. Les membres du Conseil souhaitent des conditions de location plus favorables aux administrés de la commune. Il est nécessaire également de réactualiser les règles d'attribution aux organismes et publics extérieurs ou pas à la commune : associations, partis politiques, religion, etc..... Une charte sera également rédigée, un groupe de travail devra plancher rapidement sur ce sujet afin de clarifier la position de la commune concernant la mise à disposition de la salle des fêtes.

Donc, devant les avis très partagés des membres du Conseil et avant de donner une réponse à cette demande de mise à disposition, il semble nécessaire de revoir, en priorité les conditions d'attribution de cette salle.

- Volontaires commissions CCILAP

Les commissions de la communauté de communes sont facultatives, les conseillers municipaux qui y participent auront une voix consultative. Les conseillers communautaires auront une voix délibérative.

Seule la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est obligatoire. Il est encore possible de candidater jusqu'au 31 août.

COMMISSIONS			
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées	Francis CIPIERRE	Isabelle FARNIER	
Communication			
Transition énergétique et Développement durable	Virginie BUFFAT	Francis CIPIERRE	
Assainissement			
Urbanisme et Mobilités (y compris référents PLUi)			
Aménagement de l'espace (voirie)	Daniel DAUMENS	Pascal DUBREUIL	Jean-Paul BALLOUT
Habitat			
Développement économique			
Culture			
Action sociale	Virginie BUFFAT		
Tourisme			
Enfance et Jeunesse			

- Audit Amédia changement ligne Mairie

Les outils de communication de la mairie sont obsolètes et certains ne fonctionnent pas ou mal, les abonnements semblent élevés et inadaptés, Monsieur le Maire a donc demandé un audit afin d'avoir un état des lieux, celui-ci aura lieu le 13 Août 2020, il sera réalisé par la société Amédia

- **Route de la Gondie problème passage tracteur/camion**

Des véhicules au gabarit trop important empruntent le passage étroit, situé route de la Gondie dans le bourg, cela engendre des détériorations sur les habitations mitoyennes. Il est proposé de mettre en place une signalisation adaptée à la situation afin de régulariser ce problème.

- **Situation maison Mère**

Les futurs locataires de la Maison Mère ne sont toujours pas installés. En effet, ils ont des problèmes pour fournir tous les documents nécessaires à la constitution du dossier liés à la signature du bail.

La Mairie est en attente de ces documents.

- **Protocole sanitaire pétanque**

Monsieur Le Maire a effectué une rencontre avec M. Jean-Pierre MAURENCE président de la pétanque de Saint Martial. Il a informé le Maire que les compétitions de pétanques allaient reprendre et un protocole sanitaire a été mis en place par l'association. M. MAURENCE souhaiterait l'approbation du Maire sur ce protocole afin de prévoir des activités au mois d'Aout. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte la proposition d'activité de M. MAURENCE étant donné que le protocole fourni est strict et que l'activité se passe en plein air néanmoins il sera nécessaire de soumettre le protocole à l'approbation de la sous-préfecture.

- **Elagage**

La Mairie a pris contact avec ENEDIS concernant des besoins d'élagage sur du domaine privé dans le secteur du Grand Vigneau, la ligne électrique est prise dans des branchages. ENEDIS a programmé une intervention sur le programme d'élagage de 2021.

La séance est levée à 20h15

DELIBERATION N°2020/026 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC EFFACEMENT BT ROUTE DU CHATENET / ROUTE DU COMBILLOU

DELIBERATION N°2020/027 – TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION ORANGE ROUTE DU CHATENET / ROUTE DU COMBILLOU

DELIBERATION N°2020/028 – AUTORISATION SIGNATURE BAIL MULTIPLE RURAL

DELIBERATION N°2020/029 – RESILIATION CONVENTIONNELLE BAIL MULTIPLE RURAL

DELIBERATION N°2020/030 – DEMANDE DE SUBVENTION MULTIPLE RURAL

DELIBERATION N°2020/031 – AUTORISATION SIGNATURE BAIL Maison Lavile

Liste des membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. DUVERNEUIL. BODDART. LEBOURGEOIS. DAUMENS. BALLOUT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		Secrétaire de Séance
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence	P.P	
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie	ABSENTE	